Image not found or type unknown

REFECTION D UNE TOITURE NON BUDGETE PAR LE SYNDIC

Par **VAL9190**, le **16/07/2012** à **11:40**

Bonjour,

Nous venons de changer et de porter plainte contre notre syndicat, suite à des problèmes de toitures, certains voisins vivent avec des bassines dans leur séjour depuis 5 ans.
Bref pour faire court le nouveau syndic suite à un A.G nous a demandé de voter pour refaire la toiture, il nous a expliqué que pour porter plainte contre notre ancien syndic il fallait faire les travaux.Mais voila celui-ci nous demande de régler 6000.00 Euros en plus de nos charges deja très elevées en trois fois, une fois en juillet, octobre et janvier.
Cette somme n'a jamais été budgété par le syndic, nous devons nous débrouillé pour payer.
Malheureusement financièrement c'est assez difficile, dans la meme année changement de véhicule et le changement de mes fenetres, aujourd'hui je souhaite trouver un arrangement pour échélonner ces échéances.
Pourriez-vous me dire si j'ai des droits et si je peux payer en plusieurs fois.
Merci beaucoup
valerie gauvin....

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés